



## SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Les E3,C quoi ?
- Page 4 : Notre système actuel : protection à la pauvreté ?
- Page 5 : Petit tour d'horizon
- Page 6 : 18 mars : des alternatives il y en a !
- Page 7 : Pétitions et actions parlementaires
- Page 8 : 8 mars les grandes perdantes !  
31 mars grève et manifestation

F.S.U. Gironde  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux

[fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)

Site :  
[www.fsu.33.fsu.fr](http://www.fsu.33.fsu.fr)

N°ISSN: 1278-8635  
N° CPPAP: 0715 S 08131

Directeur de la Publication :  
Alain Reiller.

44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
Prix 0,70 euros

Imprimé Imprimerie Lestrade  
1 av Jean Zay - BP20079  
33151 CENON Cedex

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

## OUI, notre lutte est juste !

**OUI, les différentes institutions et caisses de sécurité sociale** ont désormais rendu leur avis et ils sont affligeants pour le gouvernement

**OUI, le Conseil d'Etat** a pointé des insuffisances, des lacunes et des problèmes institutionnels

**OUI, le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire** a lui aussi rendu un avis négatif.

100 % des barreaux et pratiquement toutes les professions libérales sont opposés et toujours en lutte contre le projet.

**OUI, les salariés du public et du privé** n'ont cessé depuis le 5 décembre de prendre des initiatives multiples manifester leur opposition à ce projet.

**OUI, le monde de l'éducation** donne un bel exemple d'unité intergénérationnelle puisque la mobilisation concerne tout autant personnels, lycéens et étudiants.

**OUI, les experts** de tout bord et de toute tendance se rejoignent tous dans l'analyse très critique du projet : cette réforme n'était pas urgente ; elle va creuser les inégalités sociales, et les inégalités hommes femmes ; elle crée de l'incertitude sur le montant de nos pensions, sur l'avenir du système de retraite et plus largement de la protection sociale ; elle va concentrer dans les mains de l'Etat les dépenses correspondant à 55 % des richesses produites.

**Oui, l'opinion publique**, dont le fort soutien aux opposants n'a fait que croître, confirme dans toutes les enquêtes récentes très majoritairement le désaveu.

**OUI, nous sommes déterminé.es** à protéger notre système de protection sociale

**OUI, OUI et OUI, une vraie politique de répartition des richesses est possible** et incontournable pour permettre un monde meilleur pour toutes et tous ! Qu'on se le dise...

**ALORS ON CONTINUE** à s'adresser aux députés pour qu'ils ne votent pas cette réforme, on signe les pétitions pour un référendum, pour le retrait de cette réforme sexiste et pour une réforme progressiste

## ➤ 8 MARS. MANIFESTATION POUR LE DROIT DES FEMMES

Dénonçons les inégalités de salaires et de pensions, exigeons l'égalité professionnelle

## ➤ 18 MARS : DEBAT AVEC J-MARIE HARRIBEY « UN AUTRE PROJET DE REFORME DES RETRAITES EST POSSIBLE »

## ➤ 31 MARS JOURNEE INTERPROFESSIONNELE DE GREVE ET MANIFESTATION

**Laurence Laborde, Sophie Delahaye, Alain Reiller**  
Co-Secrétaires Départementaux

Edito

# Les E3, C quoi au fait ?

La réforme du baccalauréat et du lycée décidée unilatéralement par Blanquer et rejetée très majoritairement par les organisations syndicales (FSU, la CGT, F.O, SUD) et le Conseil Supérieur de l'Éducation (21 mars 2019 12 pour le bac et 12 avril 2019 sur le lycée) impose que le contrôle continu compte pour 40 % de la note finale de l'examen.

**Comment ça se passe ?** 30 % du baccalauréat s'obtient désormais par des épreuves communes de contrôle continu (E3C) qui commencent dès le début du deuxième trimestre de la classe de Première.

Blanquer qui se vantait de simplifier le baccalauréat a pourtant ainsi doublé le nombre des épreuves.

Les lycéens doivent désormais bachoter dès le début de la Première, cela fait un an de stress supplémentaire pour eux. C'est donc du contrôle en continu !

Ces épreuves hybrides étaient mauvaises et viciées dès le départ.

Blanquer en fait des épreuves de baccalauréat national mais elles sont passées en cours d'année localement. Les notes obtenues ne peuvent donc pas être intégrées à la moyenne de l'élève, ce n'est donc pas du contrôle continu. Ce n'est plus non plus un examen national seul garant de l'égalité républicaine.

Chaque lycée doit choisir des sujets à partir d'une banque nationale (BNS) ouverte seulement début

**Que d'énergie** dépensée pour alimenter les scanners, les ordinateurs et les écrans des correcteurs, les serveurs allumés en permanence pour conserver les données, les ordinateurs et les smartphones des élèves pour consulter leurs copies... alors que ces mêmes épreuves se font toujours sur du papier. Les éco-délégués, gadget de communication pour récupérer la mobilisation environnementale des lycéens, auront-ils le droit de critiquer cet aspect des E3C ou seront-ils assignés à nouveau au silence ?

**Une fronde de refus !** Car l'aspect éruptif des E3C est lié aussi à la répression inouïe, inédite et inacceptable de leur contestation par les syndicats, les enseignants, les lycéens et les parents d'élèves.

Les professeurs ont aussi refusé ces E3C parce qu'ils n'ont pas eu matériellement le temps d'y préparer leurs élèves.

En histoire-géographie, ce sont trois nouvelles épreuves, pour lesquelles il n'y a aucun attendu national, qui devaient être assimilées en trois mois.

Ce n'est qu'en décembre, avec l'ouverture de la BNS, que les enseignants ont pu découvrir la teneur de ces épreuves et la piètre qualité des sujets : incomplets, erronés, trop difficiles...

De nombreux enseignants ont ainsi refusé de participer à cette mascarade et n'ont pas choisi les sujets. Ce sont les inspecteurs disciplinaires qui ont dû le

décembre. Chaque lycée doit organiser ses épreuves sans banaliser les cours.

Un élève peut donc aller en cours de 8 h à 10 h puis faire deux heures d'épreuves d'E3C en histoire-géographie et retourner en classe de 13 h à 18 h (ce cas est avéré). C'est aberrant !

Chaque lycée décide du moment où il fait passer les épreuves, entre janvier et mars pour cette première session. Cela introduit une inacceptable rupture d'égalité de traitement entre les candidats pour un examen national. Les sujets ont été très tôt mis en ligne sur l'Internet mais seuls ceux qui passaient les épreuves plus tardivement en ont profité.

Chaque lycée doit ensuite corriger ses propres élèves avec ses propres grilles de correction.

Les copies sont ensuite scannées et corrigées sur une plate-forme numérique, SANTORIN... un nom volcanique en lien avec le réchauffement climatique auquel va contribuer cette dématérialisation des corrections.

Futurs citoyens émancipés, ils se sont servis de leur liberté d'expression et de leur esprit critique pour refuser des épreuves locales et inégalitaires d'un examen national.

faire, de façon précipitée et pas toujours heureuse. A ceux qui promeuvent et portent cette réforme de l'assumer.

Devant des conditions de passage extrêmement stressantes, notamment parce qu'elles se superposent à leurs journées de travail très denses, et face au manque de préparation, les lycéens ont rejoint leurs enseignants dans la contestation des E3C.

Des élèves ont ainsi refusé de composer, soutenus par des enseignants grévistes.

Loin d'être des marionnettes ou des perroquets, manipulés par des gauchistes radicaux, ils ont démontré toute leur appétence pour la démocratie et la politique. Futurs citoyens émancipés, ils se sont servis de leur liberté d'expression et de leur esprit critique pour refuser des épreuves locales et inégalitaires d'un examen national.

Blanquer qui communique à l'envi sur les semaines de l'engagement lycéen ou de la démocratie scolaire, leur a répondu par la violence arbitraire, la force armée !

C'est la police, la gendarmerie et les équipes mobiles de sécurité du rectorat qui ont été envoyés dans les lycées pour imposer ces épreuves. De nombreux chefs d'établissement ont perdu le sens de la raison et de leur mission éducative en menaçant, en intimidant et en sanctionnant les élèves et les enseignants réfractaires. Ils ont pourtant dû annuler de nombreuses épreuves face à la détermination sans faille des lycéens et de leurs professeurs.

Comme lors du baccalauréat de juillet 2019, Blanquer et ses sbires zélés ont bafoué la loi notamment l'article 1 de la loi du 26 juillet 2019.

En effet, quelle confiance pourrait avoir des familles envers un ministre de l'Education nationale borné et tous ses dévots qui mettent sous pression psychologique et physique, enferment, fouillent, filment, marquent au feutre, poussent à la délation, sanctionnent arbitrairement des élèves ?

Le ministère de l'Education s'en prend ainsi violemment à la jeunesse, à l'avenir de ce pays mais aussi aux enseignants qui se montrent garants des valeurs républicaines, exemplaires en refusant le non-respect de l'égalité de traitement des candidats, en défendant un examen national et en dénonçant les épreuves délictueuses entachées de fraude.

Blanquer, monsieur 99,9 % et la rectrice s'enferment dans un déni mortifère. Ils répètent comme pour s'en persuader que tout s'est bien passé.

Ils mentent et discréditent la parole publique. Ils mentent et abîment la démocratie.

Quant Macron propose d'essayer la dictature, les E3C s'apparentent à une répétition générale...

Reste l'espoir de ce moment de résistance collective porté par les professeurs, les élèves et leurs parents, une épreuve terrible à vivre qui soudera et politisera davantage pour combattre la dérive liberticide et répressive de ce gouvernement.

Les E3C devaient se passer coûte que coûte pour satisfaire la seule communication du ministre.

Certains lycées ont donc été bunkerisés (au mépris des règles élémentaires de sécurité avec des alarmes incendie en partie désactivées et des issues de secours cadenassées), des enseignants interdits d'entrer dans leur propre établissement, les élèves ont été gardés par des personnes qui n'ont rien à faire dans un établissement scolaire et qui se sont montrés incapables de les surveiller correctement lors des épreuves...

Le ministère s'en prend ainsi violemment à la jeunesse, à l'avenir de ce pays mais aussi aux enseignants qui se montrent garants des valeurs républicaines

Une seule chose inacceptable s'est pourtant bien passée : la force aveugle et disproportionnée a primé sur le droit protecteur et égalitaire !

Alors que de nombreux lycées ont dénoncé par écrit des fraudes massives à l'examen (ce qui est un délit) par l'utilisation de smartphones en pleine épreuve, la rectrice a validé ces tricheries.

Là encore, le code de procédure pénale l'article 40 du code de procédure pénale l'oblige pourtant à saisir le procureur de la République, comme tout fonctionnaire ayant connaissance d'un délit. La loi s'appliquerait donc à géométrie variable ?

Pire encore, elle humilie les collègues en les obligeant à corriger des épreuves délictueuses. Elle les force à commettre une faute professionnelle.



**CE N'EST PAS CE QU'ON VEUT POUR ÉDUCER NOTRE JEUNESSE !!!**

Photos Jean-Michel Bécognée lors des blocages de lycées  
Site facebook Jean Michel Becognee



# Notre système actuel : protection à la pauvreté ?

Le recul de l'âge légal de 60 à 62 ans a fait basculer des milliers de seniors dans l'inactivité et les minima sociaux, relève la Cour des comptes dans son rapport du 23 juillet 2019.

Le taux d'emploi des salarié·es âgé·es de 55 à 64 ans a nettement progressé ces dernières années (il est passé de 36,4 % en 2003 à 52,3 % au premier trimestre 2019), mais il reste inférieur à la moyenne européenne, où il atteint 59,1 %. du fait de la faiblesse du taux d'emploi de la tranche d'âge des 60-64 ans (32,2 % contre 45,1 % pour l'Union européenne). Le recul de l'âge de départ à 64 ans et plus prévu dans la réforme, ne laisse rien présager de bien.

Le retrait précoce du monde du travail correspond souvent à un phénomène de basculement dans l'inactivité en fin de carrière, après une phase de chômage et avant l'ouverture des droits à la retraite. Cette inactivité augmente de 50 à 60 ans, et elle est d'autant plus forte que le niveau de qualification est faible : 14,0 % pour le niveau bac et plus, 18,4 % pour le niveau BEP-CAP et 23,8 % pour le niveau au plus brevet des collèges.

Ce sont les différentes réformes, et en particulier celle de 2010 qui a fait reculer l'âge de départ à 62 ans, qui sont à l'origine de cette paupérisation des salarié·es âgé·es et des retraité·es. La loi de 2010 n'a donné lieu à aucune étude d'impact solide sur les effets potentiels des mesures de report d'âge en termes de basculement dans l'inactivité et les minima sociaux.

En 2017, environ 170 000 personnes étaient concernées, avec l'installation d'un véritable cercle vicieux. **"Ce segment de la population reste ancré dans une forme de trappe à pauvreté, avec un niveau de vie mensuel médian de 882 €.."** (Didier Migaud, président de la cour des comptes) Ces bénéficiaires de minima sociaux, RSA ou l'AAH (allocation adulte handicapé), qui ne sont pas encore en retraite seront pénalisés durablement, car ces minima ne donnent pas lieu à cotisations d'assurance vieillesse.

En 2018, **10,6% des "retraites de droit direct ont été attribuées avec un taux réduit"**, précise la CNAV. **Faute d'avoir cotisé assez longtemps pour atteindre le taux plein, ces ex-actifs sont partis avec une décote de 12,2 trimestres en moyenne** (10,1 pour les hommes, **13,5 pour les femmes**) et une pension réduite en proportion. De 5,3% en 2006, ces « décoteurs » sont 11,7% en septembre 2019.

Deux profils durement touchés par la pauvreté : les femmes, qui ont souvent des pensions plus faibles que les hommes car leurs emplois sont plus précaires, et les "jeunes vieux pauvres" qui ont connu un départ à la retraite précédé d'une période plus ou moins longue de chômage. Le montant faible des retraites et celui du minimum vieillesse, l'ASPA (Allocation de soutien aux personnes âgées) ne suffisent plus pour vivre décemment. *Par ailleurs, il y a un fort taux de non-recours aux aides de l'État (Aspa, CMU...), notamment en raison de la dématérialisation des démarches sur Internet.* La précarité qui s'installe par de faibles revenus et une augmentation des produits de première nécessité, est doublée d'une précarité de conditions de vie avec de vieux logements coûteux à entretenir, une précarité numérique qui éloigne certain·es retraité·es des institutions (caisse de retraite, sécu...), et des dépenses de santé et de dépendance qui explosent. Il existe aussi une autre précarité, celle des relations sociales, où l'isolement installe souvent un cercle vicieux.

Le Secours Catholique note dans son rapport annuel sur la pauvreté que dans les personnes accueillies, la part des plus de 60 ans a presque doublé en moins de dix ans (pour atteindre 14 % en 2018), et note que « leur indice de fragilité augmente en effet de manière constante et traduit une précarisation continue de la situation des seniors »

## Les retraites ailleurs

*La plupart des pays de l'OCDE ont adopté des réformes des retraites ces dernières années, avec la mesure clé de recul de l'âge de départ, très souvent après 65 ans. De nombreux pays ont adopté une indexation des pensions sur la démographie. Cependant si l'emploi des seniors ne progresse pas, reconnaît l'OCDE, les pensions vont diminuer, ainsi que le bien-être des retraité·es.*

Ces politiques régressives sont sources de mobilisations, avec parfois quelques avancées, comme le retrait de la réforme en Belgique, ou une augmentation des pensions en Espagne et au Portugal.

Le système actuel français, pourtant à améliorer, est celui qui génère le moins de pauvreté chez les retraité·es.

La contribution des actifs à leur système de retraite est en revanche élevée en France, avec une part de 27,5 % du revenu, derrière l'Italie (33 %) et la République tchèque (28 %). Côté dépenses publiques, la France occupe également la 3e place avec 14 % du PIB consacré aux retraites, derrière la Grèce (17,4 %) et l'Italie (16,3 %), ce qui conforte nos revendications et combats actuels.

Part des retraités menacés de pauvreté dans l'UE en 2018 (2017 pour le Royaume-Uni)

| PAYS        | pauvreté des retraité·es en Europe |
|-------------|------------------------------------|
| France      | 7,30%                              |
| Danemark    | 9,20%                              |
| Pays-Bas    | 12,00%                             |
| Espagne     | 13,10%                             |
| Belgique    | 14,30%                             |
| UE à 28     | 14,90%                             |
| Suède       | 15,80%                             |
| Allemagne   | 18,70%                             |
| Royaume-Uni | 19,10%                             |
| Bulgarie    | 28,50%                             |
| Estonie     | 53,60%                             |

Source Eurostat

## Déferlante de formations du privé dans le supérieur : une concurrence déloyale pour l'université

Comme partout en France, à l'exemple de l'Académie de Poitiers, la FSU dénonce l'installation par dizaines d'écoles d'enseignement supérieur privé annoncées pour 2020 et 2021 à Angoulême ([21 formations](#)) et Niort ([au moins 16](#)), conséquence d'un démarchage du Conseil Départemental de la Charente et de l'Agglomération niortaise. Dans [un article de Ouest France](#) du 21/10/2019, le Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest explique ainsi avoir été sollicité pour l'ouverture de formations par le maire et président de l'agglomération niortaise.

Lire la suite : <https://www.snesup.fr/article/deferlante-de-formationen-du-privé-dans-le-supérieur-une-concurrence-déloyale-pour-lunivèrsité-communiqué-de-presse-des-sections-départementales-fsu-16-79-86>

### disparition du CMPP

plus aucunes réponses à la difficulté et à la souffrance scolaire !

la politique du pire en marche ...

manifestation contre le projet :

**vendredi 13 mars 14h devant l'ARS**

L'ARS prépare, suivant un nouveau cahier des charges de novembre 2019, la disparition des CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique, partenaire historique de l'éducation nationale, avec une mission de service public. C'est un lieu d'écoute, de prévention et de soins qui s'adresse à des enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés dans leur développement personnel, psychologique, dans le cadre scolaire, dans leurs apprentissages, dans leurs relations familiales ou sociales. Les familles peuvent consulter le centre de leur propre initiative, ou sur conseils de différents professionnels, en particulier ceux de l'éducation nationale.

Le CdC propose aux RAZED par l'Education Nationale de se charger de cette mission : c'est carrément impossible !!!

Lire plus : <https://fsu33.fsu.fr/wp-content/uploads/sites/87/2020/02/Tract-enseignant-4-02-20.pdf>

Le nouveau code fixe l'âge responsable pénal à 13 ans : la responsabilité pénale arrive 5 ans avant la responsabilité civile fixée à 18 ans !!! Cherchez l'erreur...

Lire encore : <https://fsu33.fsu.fr/non-au-nouveau-code-de-justice-penale-des-mineur-es-oui-au-pari-de-leducation/>

**NON au nouveau code de justice pénale des mineur.es, OUI au pari de l'éducation !**

## Un focus sur les pensions de réversion Par Michelle Lauton

Le projet de loi « système universel » prévoit dans l'article 46 un dispositif unique de pension de réversion. Il modifie à la fois l'esprit du dispositif actuel et les conditions pour en bénéficier. La pension de réversion serait calculée pour que le revenu du survivant représente une fraction déterminée par décret de la somme de sa retraite et de celle de l'assuré décédé.

Exemple dans la fonction publique de simulation : des pertes jusqu'à 650€ !

Lire en entier : <https://fsu.fr/un-focus-sur-les-pensions-de-reversion-par-michelle-lauton-04-02-2020/>

**REVALORISATION : un juste rééquilibrage des salaires mais sans contrepartie est nécessaire ! ON EN EST LOIN...**

Le ministre le martèle, nos salaires seront revalorisés ! Mais sans aucune certitude financière et avec beaucoup de contraintes... et alors que la conférence de financement n'est pas encore commencée... ENFUMAGE !!!

Plus d'infos : <https://fsu.fr/revalorisation-des-enseignant-es-amateurisme-ou-enfumage/>

Dispositions attendues de la LPPR : Certaines des orientations esquissées, en termes vagues, pourraient positives comme « sortir d'une culture de la défiance a priori », « mieux payer les nouveaux entrants » ... mais d'autres sont d'ores et déjà très préoccupantes et n'annoncent en rien l'amélioration des conditions de travail déjà bien mauvaises !

Lire tout : <https://www.snesup.fr/article/lppr-analyses-snesup-fsu-et-sncs-fsu-des-positions-de-sciences-citoyennes-fevrier-2020>



# Une mobilisation comme jamais : on continue !



Depuis le 5 décembre 2019, la mobilisation a été exceptionnelle : cela en dit long sur la politique actuelle de Macron et de son gouvernement !

**ON LACHE RIEN !!!**

## Le 18 mars :

### Passons à l'offensive pour un autre projet de retraite

Depuis le 5 décembre dernier, cheminot-es, enseignant-es, avocat-es, agent-es d'EDF, salarié-es des ports, des raffineries, personnels hospitaliers ou travaillant dans les égouts, agent-es du métro, chercheuses et chercheurs, danseurs et danseuses, musiciennes et musiciens de l'Opéra... se sont levé-es pour s'opposer à la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron.

### Et ils et elles ont eu raison !

Car cette réforme est une réforme injuste socialement, non nécessaire économiquement, qui sera au bénéfice des plus riches et au détriment des classes populaires, et pour laquelle les femmes paieront un lourd tribut.

Une réforme, qui met sur le même pied les 5 % des plus riches et les 5 % les plus pauvres alors que les plus riches ont en moyenne 13 ans d'espérance de vie de plus, qui abandonne ou restreint la prise en compte de la pénibilité au travail, ne peut être considérée comme juste.

Une réforme, couteuse, aveugle au fait que le système est quasiment à l'équilibre et le système général a 127 milliards d'€ de réserve, que c'est la diminution de la participation des plus hauts revenus et du capital à son financement qui occasionne des moindres droits, ne peut être considérée comme valide économiquement.

Une réforme qui organise le fait que les plus hauts salaires ne participeront quasiment plus du système de solidarité ne peut que comprise comme étant au bénéfice des plus riches...

Une réforme qui augmente l'impact des carrières non linéaire sur les retraites, qui restreint le droit aux pensions de réversion, qui réalise un décalque des inégalités de salaires sur les inégalités de pensions, ne peut être qu'une réforme contre les femmes.

Bien évidemment des alternatives existent.

Des alternatives soucieuses du bien commun, se donnant comme objectif de combattre les inégalités sociales et de sexe.

Des alternatives mettant à contribution les plus hauts revenus et le capital pour offrir à toutes et tous un droit à la retraite digne.

### Parlons-en ensemble !

**Pour nourrir un projet la lutte que nous menons aujourd'hui.**

Avec **ATTAC** et la **Fondation Copernic**

Avec **Jean-Marie Harribey**, Professeur d'Université en économie, ancien président d'ATTAC,

Et une **représentante de la lutte des femmes** contre la réforme des retraites.

**Halle des Douves de Bordeaux,**

**18h-22h**





# Le coin des pétitions et interpellation des parlementaires...

<https://lapetitionretraite.fr/>



Depuis le 5 décembre, des millions d'hommes et de femmes se retrouvent dans les grèves, dont beaucoup en reconductible, et les manifestations à l'appel des organisations syndicales.

Ils et elles rejettent la réforme du système de retraites que veulent leur imposer le président de la République et son gouvernement.

Ce projet n'est pas acceptable, car il est porteur de régression des droits de chacune et chacun : toutes les hypothétiques avancées proposées par le gouvernement devraient être financées par des baisses de pensions ou par l'allongement de la durée de la vie au travail. D'autres choix sont pourtant possibles.

C'est pourquoi nous demandons le retrait du projet présenté par le Premier ministre, afin que soient ouvertes sans délai de vraies négociations avec les organisations syndicales, pour un système de retraites pleinement juste et solidaire, porteur de progrès pour toutes et tous, sans allongement de la durée de la vie au travail.

Edouard Philippe l'a dit : les femmes seront les « grandes gagnantes » de la réforme des retraites. **Aucun chiffre, aucune simulation pour le démontrer.** Ayez confiance.

<https://laretraite.lol/grandes-gagnantes/>

Les femmes, grandes gagnantes ? 😂 Lol !

Signez l'appel des #GrandesGagnantes contre le projet de réforme des retraites

JE SIGNE L'APPEL

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>minimum de 30€ pour une «pète»<br/>mes n'ont pas de léte (et le 000€ était prévu sans la lol)</p> <p>Twitter</p> | <p><b>Déclarer</b></p> <p>« Les régimes spéciaux c'est fini »</p> <p>Pour les 400 000 aides-soignantes, infirmières, sages-femmes... qui partaient à 57 ans, la retraite ce sera au mieux à 62 ans</p> <p>Je signe l'appel Twitter</p> | <p><b>Déclarer</b></p> <p>« Pour les fonctionnaires la retraite sera calculée sur la dernière année de carrière »</p> <p>63% des fonctionnaires Femmes</p> <p>Je signe l'appel Twitter</p> |
| <p><b>Déclarer</b></p> <p>« Mises à l'écart des retraites »</p>   | <p><b>Déclarer</b></p> <p>« Il faudra être à »</p>   |  |

Sauf que nous nous sommes plongées dans sa réforme et qu'il y a un **paquet de problèmes pour les femmes**. La retraite serait désormais calculée en prenant en compte l'ensemble de la carrière et non plus les meilleures années. Plus possible de neutraliser les périodes de temps partiel, le chômage ou les interruptions pour prendre en charge les enfants et les personnes dépendantes. Les majorations pour enfants seraient une nouvelle fois rognées. Les pensions de réversions excluraient désormais les couples divorcés et seraient accessibles seulement une fois à la retraite. Les professions dans lesquelles les femmes sont concentrées paient un lourd tribut : plus de reconnaissance de la pénibilité et de départ avant 62 ans pour les 400 000 aides-soignantes, infirmières et sages-femmes, effondrement de la retraite des 600 000 enseignantes...

Le premier ministre l'a martelé : « il faudra travailler plus longtemps ». Pourquoi ? Parce que le principe de la réforme est de bloquer le financement de notre système de retraite à son niveau actuel, 14% du PIB, alors que la proportion de retraité·es dans la population augmente. **Ce plafonnement se traduira notamment par le retour du risque de pauvreté chez les retraité·e·s âgé·e·s, en grande majorité des femmes.**

Pourtant, l'indépendance économique est une condition indispensable pour l'émancipation, pour pouvoir faire ses choix de vie et quitter son conjoint si on le souhaite. **Nous demandons le retrait de cette réforme sexiste.** Nous voulons une réforme des retraites féministe qui repose au contraire sur la réduction du temps de travail, l'égalisation des salaires, le renforcement de l'activité professionnelle des femmes, et permettre aux femmes comme aux hommes d'avoir une retraite complète tout en ayant du temps pour leur vie sociale et familiale.

<https://fsu.fr/petition-lhumanite-monsieur-le-president-soumettez-au-referendum-votre-reforme-des-retraites/>



Après plus de deux mois de mobilisations sociales d'une ampleur historique, une majorité de Français demandent toujours le retrait de la réforme du système de retraites voulu par le gouvernement. Alors que les projets de loi commencent à être examinés à l'Assemblée nationale, tout est organisé pour contourner le débat devant la représentation nationale et inciter les parlementaires à voter à l'aveugle, avec le recours programmé à pas moins de 29 ordonnances.

Même le Conseil d'État a rendu un avis très sévère, relevant « la fausse promesse d'un régime universel », des projections financières « lacunaires », mais aussi des dispositions « contraires à la Constitution ».

Ce niveau de défiance à l'égard d'une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social », comme le souligne à juste titre le Conseil d'État, pose un problème démocratique majeur. A ce stade, seule une consultation populaire permettrait de le résoudre. Un référendum sur le retrait du projet gouvernemental doit être organisé, pour que le peuple ait le dernier mot !

Outils d'analyse de la loi pour rencontrer votre député.e

Courrier pour l'interpeler

(Envoi automatique avec le choix de la circonscription)

<http://www.snefsu.net/RetraitReformeRetraites/index.php>

« .../... Parce que je souhaite que le système de retraite français soit solidaire, garantis des droits aux retraités, il est nécessaire de rejeter ce projet de retraite par points ! Mais aussi d'améliorer le système actuel en gardant son principe de prestations définies. Sur la base du constat de la nocivité de ce projet de loi, je vous demande donc solennellement de voter contre ce projet si le gouvernement persistait, même suite à un avis très sévère du Conseil d'État, à ce qu'il soit porté au vote à l'Assemblée Nationale. »



## Le 8 Mars :

### Toutes dans la rue pour défendre le droit des femmes !!!

Il y a quelques semaines, Edouard Philippe annonçait que les femmes seraient les Grandes Gagnantes de la réforme des retraites, oubliant que même les femmes savent lire. Elles ont en fait découvert en lisant la loi qu'elles seront les grandes perdantes de cette réforme à points. Quelques jours plus tard, le gouvernement publiait une étude d'impact de sa réforme en donnant 26 exemples de futures retraites. Oh ! surprise : pas un seul exemple n'est celui d'une femme !

### Les femmes grandes perdantes !

**Pour les fonctionnaires, la retraite sera calculée sur toute la carrière au lieu des 6 derniers mois »**

63% des fonctionnaires sont des femmes

**Pour les fonctionnaires, les primes seront prises en compte pour le calcul de la retraite »**

2/3 des primes de la fonction publique sont attribuées aux hommes. Les enseignant.es n'ont quasiment aucunes primes.

**Il faudra travailler plus longtemps**

Aujourd'hui, 40% des femmes (et 32% des hommes) partent à la retraite avec une carrière incomplète

**La retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière**

Pour les femmes, les périodes de temps partiel, de congé parental ou de chômage se paieront cash.

Dans l'Education Nationale, à corps-grade égal, les femmes gagnent 14% de moins que les hommes. 14% d'entre-elles sont à temps partiel contre 5% des hommes, essentiellement pour des raisons familiales et de double journée de travail. Cela a des effets sur l'évolution de carrière, sur la rémunération, et cela va amplifier

**Compensation des périodes de maternité remises en cause :**

les 4 trimestres pour les enfants nés avant 2004 et 2 trimestres pour ceux nés après sont supprimés. A la place une majoration de pension de 5% par enfant pour l'un des deux conjoint.e.s au choix. Conséquence : si ce complément est attribué aux hommes, certaines femmes ne pourront plus avoir aucune compensation de leur maternité, ralentissement et interruption de carrière.

Dernier signe en date de mépris envers les femmes et leurs luttes : le 8 mars 2020, journée internationale de lutte et des droits des femmes, le maire de Bordeaux organise .... Le carnaval !

Loin d'être « Englouties » (thème retenu pour le Carnaval de Bordeaux), les femmes ce jour-là montreront qu'elles sont toujours debout, solidaires, fières des luttes qu'elles mènent pour leurs droits, contre les discriminations au travail et dans la société, contre les violences et les féminicides.

Si la lutte pour les droits des femmes est souvent une fête, elle n'est jamais une mascarade !

### 2 manifestations :

- **14h30 place de la Comédie :** chants, slogans et chorégraphie et accessoires (gants jaunes, blouse bleue, foulard à pois « À cause de Macron » et « Women on fire » sur le site d'ATTAC

**19h30 place du parlement :** manif de nuit non-mixte pour lutter contre l'idée qu'une femme qui marche seule la nuit est un cœur disponible. Le collectif pour le droit des femmes dénonce en effet les violences, verbales et physiques, dont peuvent être victimes des femmes se baladant sans être accompagnées d'un représentant de la gent masculine, particulièrement une fois la nuit tombée.

**31 mars**  
**Journée interprofessionnelle**  
**Grève et manifestation**